



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-12-90

OBJET : Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice financier 2024

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville prévoit un budget de fonctionnement équilibré, le tout réparti comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT		
REVENUS	BUDGET	BUDGET
	2023	2024
Taxes	890 610 \$	961 587 \$
Compensations tenant lieu de taxes	234 290 \$	227 359 \$
Transferts	355 725 \$	313 689 \$
Services rendus	504 055 \$	531 304 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités	43 000 \$	43 450 \$
Autres	74 900 \$	73 000 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	2 102 580 \$	2 150 389 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024
Administration générale	480 271 \$	551 285 \$
Sécurité publique	165 093 \$	132 499 \$
Transport	554 800 \$	599 689 \$
Hygiène du milieu	387 745 \$	389 046 \$
Aménagement urbanisme et développement	163 240 \$	145 413 \$
Loisirs, vie communautaire et culture	6 000 \$	500 \$
Frais de financement	122 006 \$	96 627 \$
Affectations (Remb.emprunt et vers.fonds dédiés)	223 425 \$	235 230 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 102 580 \$	2 150 289 \$

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville assume la gestion de 4 ententes intercommunautaires soit celles visant la protection contre l'incendie, la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées avec pour partenaire le Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac-John et celle visant la gestion des matières résiduelles avec pour partenaires les Conseils des Premières Nations de Matimekush-Lac John et Kawawachikamach;

ATTENDU QUE les revenus de gestion de ses ententes perçus par la Ville ainsi que les quotes-parts de participation aux ententes payées par de la Ville sont inclus au budget de fonctionnement 2024;

Sont donc inclus à cette ordonnance, à titre informatif, le tableau des quotes-parts à payées par la Ville et le budget de ces ententes :

QUOTE-PARTS VILLE AUX ENTENTES INTERCOMMUNAUTAIRES				
(Q-parts incluses aux dép.de fonctionnement)				
	2023	2023	2024	2024
	BUDGET	Q.PART VILLE	BUDGET	Q.PART VILLE
Protection contre l'incendie	301 529 \$	90 459 \$	314 675 \$	94 403 \$
Production de l'eau potable	300 478 \$	117 186 \$	310 390 \$	124 156 \$
Disposition des eaux usées	25 000 \$	9 750 \$	25 000 \$	9 750 \$
Gestion des matières résiduelles	406 641 \$	65 063 \$	424 372 \$	67 890 \$
Total quote-parts ville aux ententes		282 458 \$		296 199 \$

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville prévoit un budget d'investissement équilibré, le tout réparti comme suit :

BUDGET PROJETS ET INVESTISSEMENTS		
FINANCEMENT :	2023	2024
FOND ROULEMENT	100 000 \$	- \$
FINANCEMENT LOCATION ACHAT	200 000 \$	100 000 \$
TECQ	75 000 \$	- \$
SUBVENTIONS DIVERSES	259 216 \$	697 803 \$
AUTRES REVENUS	208 504 \$	- \$
PARTENARIAT AVEC LES NATIONS	26 208 \$	- \$
SUBVENTIONS ET PARTENARIAT INV.MAJEURS	25 971 462 \$	10 622 511 \$
RÈGLEMENT EMPRUNT	2 334 079 \$	- \$
TOTAL FINANCEMENT	29 174 469 \$	11 420 314 \$
INVESTISSEMENTS :		
VOIRIE	25 000 \$	- \$
CENTRE MULTIFONCTIONNEL	- \$	85 593 \$
MISE EN ŒUVRE ENJEUX 2023	- \$	200 000 \$
EQUIPEMENTS DE PAVAGE	200 000 \$	200 000 \$
ECLAIRAGE PUBLIC	30 000 \$	- \$
COMMUNICATIONS	35 000 \$	50 000 \$
EAU POT/EAUX USEES/BARRAGE-INGENIERIE	36 333 \$	108 210 \$
CONSTRUCTION AQUED.EAUX USÉES BARRAGE	26 450 366 \$	10 622 511 \$
RÉSEAU D'EAU ET EGOUTS	2 080 000 \$	14 000 \$
STABILISATION TALUS PARC DES AILES	75 000 \$	- \$
URBANISME-DÉVELOPPEMENT	120 000 \$	100 000 \$
LOISIRS ET CULTURE	122 770 \$	40 000 \$
TOTAL INVESTISSEMENTS	29 174 469 \$	11 420 314 \$

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

Décète que les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Schefferville pour l'exercice financier 2024 sont adoptés.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Québec le 30 décembre 2023



Jean Dionne, administrateur